

NEW Aides aux aménagements de gestion du ruissellement - 2023-2027

Aides aux investissements non-productifs dans les exploitations agricoles (INP)

(fiches complètes sur https://agriculture.wallonie.be/aides-aux-investissements-non-productifs-dans-les-exploitations-agricoles#fiches_descriptives)

Aménagement	Conditions supplémentaires	Dimensions/ Localisation idéale	Fonction	Montant
Conditionné à la seule présence d'un axe de concentration de ruissellement ¹				
	<p>Barrage filtrant/ Fascine</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse de risque si maison < 50 m Permis d'urbanisme si combiné avec un talus 	<ul style="list-style-type: none"> Hauteur ≥ 40 cm Sur un axe de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> Ralentir le ruissellement de l'eau en surface Favoriser la sédimentation et l'infiltration de l'eau en amont Lutter contre la formation d'une ravine en aval 	<p>Paille : 50€/m (62.5€/m avec entrepreneur)</p> <p>Fagots : 100€/m (125€/m avec entrepreneur)</p> <p>+ 10€/m de talus si un talus prolonge la fascine</p>
	<p>Entrée de champ</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse de risque si maison < 50 m Implique le démontage de l'ancienne entrée de champ 	<ul style="list-style-type: none"> Largeur ≥ 5 m Buse ≥ DIN 500 dans le fossé Localisation en point haut, en dehors de la zone de passage des eaux de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> Déplacement de l'entrée de champ vers un point médian ou en haut de la parcelle afin d'éviter de concentrer le ruissellement causé par tassement du sol dû aux passages de roues Entrée de champ enjambant un fossé, avec pose d'une buse 	500€/entrée de champ
Uniquement si justifié par une étude hydrologique préalable ²				
	<p>Fossé intra- et inter-parcellaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Permis d'urbanisme³ 	<ul style="list-style-type: none"> Pente 2/1 - 3/1 Fossé ouvert : Profondeur ≥ 50 cm, largeur ≥ 50 cm Fossé à redents : Profondeur ≥ 60 cm, largeur ≥ 1 m Localisation minimum à 5 m des maisons 	<ul style="list-style-type: none"> Drainer, collecter et guider l'écoulement des eaux de ruissellement sans dommage Equipé de redents (option), le fossé permet également de ralentir l'écoulement et d'infiltrer l'eau Le fossé peut s'accompagner d'un talus pour mieux protéger la zone en aval (habitation) 	<p>F ouvert : 10€/m</p> <p>F redents : 15€/m + 125€/redent</p> <p>F talus : 10€/m + 80€ déversoirs (pas de financement si le long d'une voirie)</p>
	<p>Mare tampon</p> <ul style="list-style-type: none"> Permis d'urbanisme + dimensionnement³ 	<ul style="list-style-type: none"> Surface 50-300 m² Profondeur ≥ 50 cm + profondeur centrale de ≥ 1 m Ouvrage de fuite permettant une vidange en 24h de la zone tampon 	<ul style="list-style-type: none"> Stocker temporairement le ruissellement et ralentir le débit de sortie 	<p>50-100 m² : 12€/m²</p> <p>100-200 m² : 11€/m²</p> <p>200-300 m² : 9€/m²</p>

¹ La cartographie des axes de ruissellement peut être consultée sur le géoportail de la Wallonie : <https://geoportail.wallonie.be/home.html>

² Étude faite à la demande des communes concernées par des problèmes d'écoulement et réalisée par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, par les Services techniques provinciaux, par un bureau d'études en hydrologie ou par une intercommunale

³ Les frais administratifs liés au dépôt de permis et à l'étude de dimensionnement (forfait) sont pris en compte dans l'aide.

Aménagement	Conditions supplémentaires	Dimensions/ Localisation idéale	Fonction	Montant
Uniquement si justifié par une étude hydrologique préalable ²				
	<p>Noue</p> <ul style="list-style-type: none"> Permis d'urbanisme + dimensionnement³ 	<ul style="list-style-type: none"> Profondeur ≥ 50 cm avec pente 2/1 Largeur $\geq 3,5$ m 	<ul style="list-style-type: none"> Récolter les eaux de ruissellement, les temporiser et les infiltrer (si absence de risque de pollution) 	5€/m ²
	<p>Bassin de rétention</p> <ul style="list-style-type: none"> Permis d'urbanisme + dimensionnement³ 	<ul style="list-style-type: none"> Surface 25-200 m² Profondeur standard ≥ 1 m 	<ul style="list-style-type: none"> Stocker provisoirement des eaux de ruissellement 	10€/m ² , max 2000€
	<p>Exutoire des drains</p> <ul style="list-style-type: none"> Permis d'urbanisme + dimensionnement³ 	<ul style="list-style-type: none"> Profondeur ≥ 50 cm 	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'impact du réseau de drainage sur les cours d'eau via une zone d'expansion et de temporisation des eaux avant rejet vers l'aval 	10€/m ² , max 1000€

Photos © Giser sauf mention



Contact - Cellule Protection des sols
0497 05 46 50
protection.sols@natagriwal.be

² Étude faite à la demande des communes concernées par des problèmes d'écoulement et réalisée par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, par les Services techniques provinciaux, par un bureau d'études en hydrologie ou par une intercommunale

³ Les frais administratifs liés au dépôt de permis et à l'étude de dimensionnement (forfait) sont pris en compte dans l'aide.